



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour obtenir davantage de renseignements, communiquez avec le service des relations publiques de Vanguard au 610- 669-5002.

VANGUARD LANCE CINQ NOUVEAUX FONDS D'ACTIONS NÉGOCIÉS EN BOURSE

La société annonce une réduction des frais de gestion pour deux FNB existants et prévoit lancer deux nouveaux FNB obligataires

TORONTO (le 12 août 2013) — Placements Vanguard Canada Inc. a annoncé aujourd'hui que cinq nouveaux fonds d'actions négociés en bourse (FNB Vanguard) domiciliés au Canada s'échangeront à compter de ce matin sur la Bourse de Toronto (TSX). Vanguard, dont l'arrivée sur le marché canadien remonte à décembre 2011 et dont les FNB canadiens ont dépassé le milliard de dollars en actifs plus tôt cette année, offre maintenant 16 FNB de première qualité à faible coût.

FNB Vanguard	Indice de référence	Frais de gestion annuels ¹ (% de la valeur liquidative)	Symbole à la TSX
Vanguard FTSE Canada All Cap Index ETF	FTSE Canada All Cap Index	0,12 %	VCN
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF	FTSE Developed ex North America Index	0,28 % ²	VDU
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF (CAD-hedged)	NASDAQ US Dividend Achievers Select Index (CAD-hedged)	0,28 % ²	VGH
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF	NASDAQ US Dividend Achievers Select Index	0,28 % ²	VGG
Vanguard U.S. Total Market Index ETF	CRSP US Total Market Index	0,15 % ²	VUN

« Les FNB Vanguard se distinguent sur le marché par leurs portefeuilles hautement diversifiés dont les coûts sont faibles », a déclaré Atul Tiwari, directeur général de Placements Vanguard Canada Inc. « Nos nouveaux FNB respecte le même principe, c'est-à-dire qu'ils aident les conseillers financiers et les investisseurs à se constituer des portefeuilles hautement diversifiés, moyennant un faible coût. »

Vanguard a également annoncé une réduction des frais de gestion pour le Vanguard FTSE Emerging Markets Index ETF (VEE) et le Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF (CAD-hedged) (VEF).

Ainsi, à compter d'aujourd'hui, les frais de gestion du VEE passeront de 0,49 % à 0,33 %, tandis que ceux du VEF sont passés de 0,37 % à 0,28 % à compter du 24 juillet 2013. Avec l'ajout de cinq nouveaux FNB, Vanguard peut se targuer d'offrir une gamme de 16 FNB dont les frais de gestion, en moyenne, s'élève à 0,21 %, ce qui est peu élevé par rapport à au reste du secteur*.

De plus, Vanguard entend lancer deux nouveaux FNB obligataires domiciliés au Canada prochainement.

FNB Vanguard	Indice de référence	Frais de gestion annuels ¹ (% de la valeur liquidative)	Symbole à la TSX
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)	Barclays U.S. Aggregate Float Adjusted Index (CAD Hedged)	0,25 % ²	VBU
Vanguard Global ex-U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)	Barclays Global Aggregate ex-USD Float Adjusted RIC Capped Index (CAD Hedged)	0,35 % ²	VBG

À propos de Vanguard

Placements Vanguard Canada Inc. est une filiale indirecte en propriété exclusive de The Vanguard Group, Inc. et gère plus d'un milliard de dollars (CAN) d'actifs. Vanguard est l'une des plus grandes sociétés de gestion de placement au monde et est un chef de file dans le domaine des régimes d'épargne-retraite parrainés par les entreprises. Vanguard gère des actifs mondiaux de plus de 2500 milliards de dollars, dont 285 milliards dans des FNB. Vanguard a des bureaux aux États-Unis, au Canada, en Europe, en Australie et en Asie. La société propose plus de 160 fonds aux investisseurs des États-Unis et plus de 80 autres fonds, dont des FNB, aux clients des autres marchés sur lesquels elle est active.

La structure d'exploitation de Vanguard est unique. Plutôt que d'être coté en Bourse ou d'appartenir à un groupe restreint d'actionnaires, The Vanguard Group est la propriété des fonds et FNB de Vanguard domiciliés aux États-Unis. Ces fonds, à leur tour, sont détenus par des clients de Vanguard. Cette structure mutuelle unique permet d'aligner les intérêts de Vanguard sur ceux de ses investisseurs et sous-tend la culture, la philosophie et les politiques de toute l'organisation Vanguard dans le monde entier. Les investisseurs du Canada profitent donc également de la stabilité, de l'expérience, des faibles coûts et de l'accent mis sur la clientèle, propres à Vanguard. Pour plus d'information, veuillez consulter vanguardcanada.ca.

###

Tous les montants concernant les actifs sont en date du **31 juillet 2013**, à moins d'indication contraire.

*Au 12 août 2013.

¹Le tableau présente les frais de gestion payables par les FNB Vanguard à Placements Vanguard Canada Inc., conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus des FNB Vanguard. Étant donné que les FNB Vanguard viennent d'être créés et qu'ils n'ont pas encore terminé un exercice financier complet, il n'existe pas encore d'informations définitives concernant les RFG réels. Les RFG des FNB Vanguard seront calculés pour la première fois à la clôture de leur premier exercice. Vanguard prévoit que les RFG des FNB Vanguard seront très similaires à leurs frais de gestion, car les seuls frais et dépenses additionnels qui devraient s'appliquer aux FNB

Vanguard et qui seront inclus dans le calcul des RFG seront la taxe sur les produits et services et/ou la taxe de vente harmonisée applicables aux FNB Vanguard. Actuellement, Placements Vanguard Canada accepte de payer les frais d'exploitation en cours du comité d'examen indépendant des FNB Vanguard et ne les répercute pas sur les frais de gestion des FNB Vanguard. La prise en charge de ces frais peut être suspendue à tout moment. Les RFG des FNB sont généralement supérieurs aux frais de gestion des FNB.

²Ce FNB Vanguard investit principalement dans un fonds Vanguard domicilié aux États-Unis. Afin de s'assurer de l'absence de double comptabilisation des frais de gestion applicables relativement au FNB Vanguard et ses placements dans le fonds Vanguard, les frais de gestion payables par le FNB Vanguard à Placements Vanguard Canada Inc. indiqués dans la grille ci-dessus sont retranchés de la somme des frais de gestion payables par le fonds Vanguard à une société affiliée de Placements Vanguard Canada Inc. et de certaines dépenses du fonds Vanguard qui sont versées directement par le fonds Vanguard (ensemble, le « ratio des frais totaux du fonds Vanguard »). Le ratio des frais totaux du fonds Vanguard est intégré au cours de marché des parts du fonds Vanguard dans lequel le FNB Vanguard investit.

Les FNB Vanguard peuvent donner lieu à des commissions de courtage, à des frais de gestion ou à d'autres frais. Cette offre est présentée par prospectus seulement. Le prospectus renferme des renseignements détaillés importants concernant les titres offerts. Des exemplaires peuvent être obtenus auprès de Placements Vanguard Canada Inc. à l'adresse www.vanguardcanada.ca. Veuillez consulter le prospectus avant d'investir. Les FNB ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment, et leur rendement passé peut ne pas se reproduire à l'avenir.

Les placements dans les FNB Vanguard comportent des risques, y compris le risque d'erreur dans le suivi de l'indice sous-jacent. Tous les placements, y compris ceux qui cherchent à répliquer les indices, sont assujettis à des risques, notamment la perte du capital. Le rendement d'un indice ne constitue pas une représentation exacte de celui d'un placement précis, car il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.

Les FNB Vanguard ne sont ni commandités, ni recommandés, ni vendus, ni commercialisés par FTSE International Limited (« FTSE ») ou par des sociétés du London Stock Exchange Group (« LSEG ») (collectivement, les « parties concédantes »). Les parties concédantes n'émettent aucun avis, ne font aucune prévision, ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration, explicite ou implicite, quant (i) aux résultats susceptibles d'être obtenus à la suite de l'utilisation d'un indice FTSE (l'« Indice ») (sur lequel un FNB Vanguard se fonde), (ii) au niveau atteint par l'Indice à un moment particulier, un jour particulier, ou autre, ou (iii) à la pertinence de l'indice aux fins desquelles Vanguard les utilise en lien avec ses FNB. Aucune des parties concédantes ne formule ou ne formulera de recommandations ou de conseils financiers ou relatifs aux placements à Vanguard ou à ses clients en lien avec l'Indice. L'Indice est calculé par FTSE ou son agent. Les parties concédantes (a) n'assument aucune responsabilité (découlant d'une négligence ou autre) envers qui que ce soit en cas d'erreur dans l'Indice ni (b) ne sont tenues d'aviser qui que ce soit de toute erreur dans celui-ci. Tous les droits de l'Indice appartiennent à FTSE. « FTSE® » est une marque de commerce du LSEG. Elle est utilisée par FTSE sous licence.

« *Dividend Achievers* » est une marque commerciale de The NASDAQ OMX Group, Inc. (collectivement désignés, avec ses filiales; sous le nom de « NASDAQ OMX ») et a été concédée sous licence à The Vanguard Group, Inc. Les fonds négociés en bourse de Vanguard ne sont ni commandités, ni recommandés, ni vendus ni promus par NASDAQ OMX. NASDAQ OMX ne fait aucune déclaration sur le bien-fondé d'investir dans les fonds. NASDAQ OMX N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE DE VANGUARD.

Les FNB Vanguard ne sont ni commandités, ni parrainés, ni vendus ou commercialisés par la University of Chicago ou son Center for Research in Security Prices et la University of Chicago et son Center for Research in Security Prices ne font aucune déclaration sur le bien-fondé d'investir dans les fonds.

Les FNB Vanguard ne sont ni commandités, ni recommandés, ni vendus, ni commercialisés par Barclays. Barclays ne formule aucune déclaration sur l'opportunité d'investir dans les FNB Vanguard ou dans les valeurs

mobilières en général. Le seul lien qui existe entre Barclays et Vanguard est la licence d'utilisation de l'indice, lequel est défini, composé et calculé par Barclays sans tenir compte de Vanguard ou des FNB Vanguard. Barclays n'est en aucune manière tenue de prendre en compte les besoins de Vanguard ou des porteurs de parts des FNB Vanguard pour définir, composer et calculer l'indice. Barclays n'a aucune obligation ni contrainte liée à l'administration, la commercialisation ou la négociation des FNB Vanguard.